

Cityscoot entend confirmer son leadership

Cityscoot lance un nouveau modèle encore plus performant et opérera une flotte de 6000 scooters en 2018 puis 10 000 en 2019



Crédits @Stéphane Felicite

Cityscoot leader mondial dès 2018

Avec l'objectif de déployer et d'opérer en 2018 **6 000** scooters à Paris (et villes limitrophes), à Nice, à Milan, à Genève et dans une nouvelle métropole française, puis **10 000** en 2019 dans encore davantage de villes françaises et étrangères, Cityscoot se positionne en leader mondial du scooter en libre-service.

Avec déjà 75 000 utilisateurs, 2 000 000 de trajets effectués et une location toutes les 8 secondes enregistrées à Paris en moins de 2 ans, Cityscoot est l'une des startups françaises à forte croissance les plus créatrices d'emplois. L'entreprise, qui compte actuellement 150 salariés en CDI, recrutera 200 personnes de plus avant la fin d'année.

6000 scooters en 2018, encore plus innovants

À Paris, Cityscoot commencera à déployer ses nouveaux scooters **fin mai** en complément des 1 650 scooters déjà déployés, portant la flotte à un nombre total de 3400 scooters en 2018, **soit un scooter disponible en moyenne à moins de 100 mètres**.

À Nice, où l'expérimentation en cours connaît un grand succès, 500 scooters seront déployés dans les semaines suivant le lancement du service fin mai.

En incluant les nouvelles villes dans lesquelles Cityscoot va se déployer, la flotte globale opérée sera portée à 6000 scooters d'ici la fin de l'année.

CityBoost : Accélération douce, moyenne ou rapide, c'est vous qui pilotez !

Le nouveau Cityscoot est équipé d'une double courroie de transmission lui octroyant une accélération plus franche au démarrage et davantage de puissance en montée. **Les utilisateurs auront désormais la possibilité de choisir entre trois niveaux de puissance, directement via leur application mobile.** Le niveau d'accélération le plus élevé sera réservé aux utilisateurs confirmés ayant acquis un certain palier d'utilisation du service.

Cityscoot est le seul acteur à proposer un service 100 % européen : les scooters, les batteries et les prolongateurs d'autonomie sont respectivement fabriqués en Pologne, Allemagne, et France.

Le paiement à l'usage renforcé par un programme de fidélité

Aucun frais d'inscription, aucun abonnement : sur le principe du paiement à l'usage, la location est comptabilisée 0,28€ par minute ou 0,20€ en cas d'achat de pack (100 min prépayées à 20 euros). Ce prix inclus une assurance tous risques, automatiquement souscrite lors de la réservation du scooter et sans formalité à accomplir. Ainsi, l'utilisateur est intégralement couvert durant toute la durée de location en cas d'aléa.

Bonus fidélité : Désormais plus on roule en Cityscoot, plus on cumule des minutes offertes !

A partir de fin mai, l'utilisateur retrouvera dans son appli la durée totale de ses trajets en Cityscoot effectués au cours du mois. Dès qu'il franchira un palier, son compte sera crédité le mois suivant du nombre de minutes associées, valables un mois.

Cityscoot prend des mesures concrètes pour :

- **La sécurité des conducteurs et de leur environnement**

Cityscoot a mis en place des mesures concrètes pour la sécurité de ses utilisateurs garantissant ainsi un taux d'accidentologie faible par rapport à la moyenne parisienne et nationale pour sa catégorie :

- La vitesse du scooter (modèle choisi pour sa stabilité) est limitée à 45 km/h,
- Le service est restreint la nuit (fermé de minuit à 7h),
- Une formation à la conduite offerte aux nouveaux utilisateurs, suivie à ce jour par plus de 6000 personnes (soit 57% des personnes n'ayant peu ou pas d'expérience en deux roues-motorisés).

- **Déployer son service en concertation avec les collectivités**

Lorsque Cityscoot s'implante dans une nouvelle ville, les équipes prennent contact avec la Mairie plusieurs mois avant le déploiement effectif de l'offre pour étudier l'organisation des infrastructures locales, les habitudes de déplacement des usagers, les conditions de mise en œuvre du service. Cityscoot ajuste ensuite son offre en fonction de chaque spécificité locale avant de procéder au déploiement.

Cityscoot prouve son engagement avec sa Charte de bonnes pratiques. Actuellement en cours de finalisation, et bientôt partagée avec les collectivités, elle contient des engagements tels que :

- Responsabiliser les utilisateurs quant aux règles de stationnement en vigueur,
- Procéder aux frais de Cityscoot, et dans un délai raisonnable, à l'enlèvement des véhicules accidentés ou ceux dont le stationnement est considéré comme dangereux,
- Informer en amont les collectivités des intentions de déploiement de Cityscoot.

- **Veiller à son empreinte environnementale**

Cityscoot est le seul acteur à disposer de véhicules de maintenance de la flotte et de recharge des batteries amovibles également 100 % électriques.

- Zéro émission

La présence des scooters électriques Cityscoot permet de réduire l'usage des modes de transport polluants : selon une étude menée par le cabinet 6-t*, un utilisateur sur cinq utilise le service Cityscoot en remplacement d'un mode de transport polluant. Il est ainsi estimé que Cityscoot a permis d'éviter l'émission de 350 tonnes de CO2 en 2017 à Paris.

- Zéro bruit

Selon une étude du Credoc pour Bruitparif, 31 % des Franciliens citent la circulation routière (et, en premier lieu, les deux-roues motorisés) comme la première nuisance sonore qu'ils ressentent.

À propos de Cityscoot

Société privée créée en mars 2014, Cityscoot a récemment conclu une nouvelle opération de financement de 40M€, après avoir obtenu 15M€ au cours de l'été 2016. Le Groupe RATP et InVenture Partners se sont associés aux actionnaires historiques de Cityscoot (parmi lesquels la Caisse des Dépôts) et au partenaire stratégique LeasePlan pour financer l'ouverture du service dans de nouvelles villes et amener la flotte à 6 000 scooters à fin 2018.

Avec plus de 150 salariés recrutés en CDI en deux ans, Cityscoot est aujourd'hui l'une des startups françaises les plus créatrices d'emplois. L'ensemble de la chaîne technologique nécessaire au fonctionnement du service est la propriété de Cityscoot. Les scooters, les batteries principales et leurs prolongateurs d'autonomie sont fabriqués en Europe (respectivement en Pologne, Allemagne et France).

Cityscoot est membre de l'AVEM, de l'AVERE et du Pôle de compétitivité MOV'EO

<http://www.cityscoot.eu/paris/>

Contacts presse

Audrey NOEL – 01 55 74 52 03 / 06 03 45 75 39

Yohan BISSON – 01 55 74 84 99 / 06 62 29 55 73

Aurore DUPUY – 01 55 74 52 46 / 06 78 52 70 97

Cityscoot@rumeurpublique.fr

* enquête menée en octobre 2017 auprès de 7500 utilisateurs répondants